

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES PRESIDENTS DE CLUBS D'ENTREPRISE

Samedi 13 juin 2009 - ATSCAF Paris

**1. L'Assemblée Générale** des Présidents de clubs d'Entrprise se déroule sous haute surveillance. Les forces de police et de Gendarmerie contôlent tous les accès aux locaux et seuls les présents ont pu assister aux débats. Devant cette situation, le huis clos fut de rigueur et les coordonnées du président de l'ATSCAF furent affichées à l'entrée pour d'éventuels retardataires.

### **2. Cercles présents ou représentés:**

Aéroports de Paris, Air France, ASAC Ile de France, ASCE SE, ATSCAF Paris, Banque de France, Bourse de Paris, Club 608, ASCA Ermont, Groupe Alpha, Peugeot-Citroën, Renault, SCPO (13)

Cercles absents: Armées, ASCB PSL, BNP Paribas, US Métro Transports, PUC (5)

Autres joueurs présents: J.P. Grizel, René Reymond,

**3. Le rappel des divers vainqueurs** cède place à un défilé de remarques qui seront évoquées au point 6 en sus des modifications proposées.

**4. La composition prévisionnelle des groupes 2009-2010** est communiquée aux cercles présents avec les réserves d'usage pour les division III et IV. Une ébauche de calendrier est jointe.

**5. Aucune défection parmi les directeurs de groupes** n'est constatée. Ceux-ci restent donc en place. Leur affectation sera précisée en début de saison.

### **6. Propositions de modification du règlement:**

La majorité des votes est fixée à 7.

#### PROPOSITION 1

Limiter les équipes à **4** joueurs (au lieu de 5 actuellement) dont **1** joueur extérieur au maximum (au lieu de 2). Avec 8 voix contre, cette proposition est rejetée.

#### PROPOSITION 2

Suggestion concernant l'article du règlement rédigé en ces termes:

"Les joueurs des équipes jouant dans la même division ne peuvent être permutés en cours de saison. L' ELO moyen d'une équipe doit toujours être inférieur à celui des équipes du même cercle des divisions supérieures."

Avec 5 voix pour, 4 contre et 4 abstentions, cette proposition constitue le nouvel article 4.3 (règlement refondu)

Il est proposé de supprimer la première partie de l'article . Rejet par 6 voix contre, 3 abstentions et 3 voix pour.

#### PROPOSITION 3:

Ou bien interdire à un joueur ayant joué 3 matches dans une équipe de jouer dans une équipe inférieure, ou bien fixer des titulaires ne pouvant jouer dans des équipes inférieures (exemple: des gros clubs ont utilisé cette faille du règlement les saisons écoulées)

6 voix contre, 2 abstentions et 5 voix pour. La proposition est rejetée.

#### PROPOSITION 4

La règle qui veut qu'à égalité de points de partie, on donne une récompense au joueur ayant disputé le plus de partie nuit à la propagation du jeu, En effet, si dans une équipe, chaque joueur veut jouer pour la compétition avec comme objectif de remporter ce prix, chacun s'opposera à la venue d'un nouveau joueur. En outre cela limite le nombre global de joueurs.. Dès lors, il convient de récompenser ceux réalisant le meilleur pourcentage de gain avec un minimum de parties (5 par exemple, pour ne pas limiter la participation d'autres joueurs).

Avec 10 voix contre, cette proposition est rejetée.

Propositions nouvelles:

Deux propositions sont rejetées:

l'une de la Bourse de Paris et

l'autre du SCPO qui souhaitait généraliser la cadence Fischer en DI.

Une proposition nouvelle émanant de la FFE et appuyée par le Président de la ligue donne lieu à une nouvelle rédaction de l'article concernant les licences (4.1). Cette proposition est adoptée par 9 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

#### **7. Calendrier 2009-2010:**

Après d'âpres discussions et un souhait de placer la dernière ronde en fin mai début juin, un consensus s'établit pour les dates suivantes;

Ronde 1: 10/10/09    Ronde 3: 05/12/09    Ronde 5: 30/01/10    Ronde 7: 20/03/10    Ronde 9: 15/05/10

Ronde 2: 07/11/09    Ronde 4: 09/01/10    Ronde 6: 13/02/10    Ronde 8: 10/04/10

#### **8. Championnat de France des Entreprises 2008-2009:**

Il se tient à St Denis les 19 et 20 juin 2009, Communication de M. Rasneur. Tous les clubs étaient invités à y participer.